



MEMOIRE

dans le cadre des consultations de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, aux Îles-de-la-Madeleine, portant sur la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

24 octobre 2012

TABLE DES MATIÈRES

1- INTRODUCTION	3
2- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	4
3- LES PRINCIPAUX SECTEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	5
a. La pêche et la mariculture	5
b. Les zones de pêche	6
c. Le tourisme	7
4- L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES EN MILIEU MARIN : LES ENJEUX	8
5- CONCLUSION	11

1- Introduction



Pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation potentielle des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pose des enjeux considérables tant sur le plan économique, social, qu'environnemental.

C'est dans cette optique que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine présente dans le présent document une appréciation d'ordre général ne prétendant pas détenir de connaissances scientifiques

pointues au sujet de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe.

D'entrée de jeu, nous tenons à rappeler qu'une première évaluation environnementale stratégique (EES1) couvrant le bassin de l'estuaire maritime et le nord ouest du golfe du Saint-Laurent a été réalisée par le gouvernement du Québec en 2011. Cette évaluation a conduit, en juin 2011, à un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans cette région.

Une deuxième étude environnementale stratégique (EES2) est en cours présentement. Cette dernière porte sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des Chaleurs. Le dépôt du rapport final de l'EES2 est prévu cet automne. Parallèlement à cette démarche du gouvernement du Québec, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers a déclenché une mise à jour de l'EES du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans ce contexte, bien que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine reconnaisse les différentes instances de gouvernance, il apparaît important de préciser ici que toutes décisions concernant le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent risquent d'engendrer des impacts sur plusieurs collectivités, dont la nôtre, située à proximité (80 km) du site Old Harry. Il semble aussi essentiel de rappeler que le golfe du Saint-Laurent constitue un seul et unique écosystème. Il doit donc être étudié et analysé en considérant cet important facteur.

Enfin, nous avons jugé pertinent de rappeler dans ce document, les différentes initiatives menées par la communauté reflétant le besoin des citoyens d'avoir davantage d'information et reflétant

Document déposé, dans le cadre de la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, octobre 2012.

leurs préoccupations en regard de ce type d'activité qui risque fortement de changer à jamais l'image du golfe du Saint-Laurent et des collectivités limitrophes qu'elles soient terre-neuviennes ou non.

2- Présentation générale du territoire des Îles-de-la-Madeleine



L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est situé en plein cœur du golfe du Saint-Laurent. Il est composé de 12 îles dont sept sont reliées entre elles par des dunes et des ponts. Leur territoire a une superficie totale de 205,6 km² et s'étire sur 65 km. L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est localisé au centre d'une plate-forme d'une profondeur de moins de 100 mètres. Les noyaux rocheux qui le forment sont apparus au-dessus du niveau de la mer grâce à la remontée de dômes de sel.

La vaste mer intérieure qu'est le golfe du Saint-Laurent est quant à elle d'une superficie de 226 000 km² et ses eaux proviennent en majeure partie de l'océan Atlantique et du Labrador.

Autour des Îles, les marées ont un cycle particulier et une amplitude plus faible qu'ailleurs dans le golfe. Elles participent toutefois activement à l'érosion des berges ainsi qu'au déplacement des sédiments, modulant le relief du littoral et des fonds marins. Sur le plateau madelinot, l'eau se divise en deux couches superposées, de salinité et de température différentes, ce qui permet le développement d'espèces variées.

Ainsi, les milieux naturels très diversifiés et parfois propres à l'archipel, sont autant d'habitats abritant une faune et à une flore riches dont certaines espèces sont considérées menacées ou vulnérables. On retrouve sur l'archipel six territoires protégés couvrant 66 km² et de nombreux aménagements assurent leur protection.

Finalement, les grandes affectations du territoire madelinot se présentent comme suit; 41 % conservation, 26 % résidentielle, commerciale et rurale, 17 % forestière, 13 % agricole, 2 % industrielle ainsi que 1 % villégiature pour un total de 19 641 hectares.

Document déposé, dans le cadre de la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, octobre 2012.

3- Les deux principaux secteurs de l'activité économique

a) La pêche et la mariculture



L'industrie de la pêche est l'épine dorsale de l'économie locale madelinienne. Ce secteur fournit de l'emploi à 1 100 pêcheurs et aides-pêcheurs, et à près de 800 travailleurs en usine. Il génère à lui seul des retombées directes et indirectes de près de 80 millions de dollars par année.

Les pêcheries reposent en grande partie sur les crustacés que sont le homard et le crabe des neiges. On pêche aussi différentes espèces de poissons de fond et des poissons pélagiques autour des îles.

Mentionnons par ailleurs que les Îles-de-la-Madeleine sont l'endroit au Québec où l'on retrouve le plus grand nombre de jeunes pêcheurs. Cette relève est fortement familiale comme le démontre la majorité des transferts d'entreprises enregistrés durant les cinq dernières années qui ont été effectués de père en fils.

Globalement les emplois dans le secteur des pêches occupent près de 30 % de la population active, ce qui représente un peu plus de 2 100 emplois (pêcheurs, aides-pêcheurs et travailleurs d'usine confondus), une proportion beaucoup plus importante que dans les autres régions du Québec maritime.

Depuis les dernières années, on remarque une diversification progressive des activités de transformation des produits de la mer. Entre autres, en soutien à l'industrie traditionnelle, les Madelinots cultivent la mer en faisant l'élevage de crustacés : la moule bleue, le pétoncle et la mye.

b) Les zones de pêche

Le golfe du Saint-Laurent étant divisé par le ministère des Pêches et des Océans en plusieurs zones de pêche en fonction des espèces prélevées, les pêcheurs madelinots dirigent leurs activités de pêche au poisson de fond dans les zones 4T et 4VN, 4R, 4S, 3Pn (voir figure 1) et leurs activités de pêche au crabe des neiges dans les zones 12 et F (voir figure 2). Ces dernières zones sont particulièrement situées à proximité du gisement Old Harry.

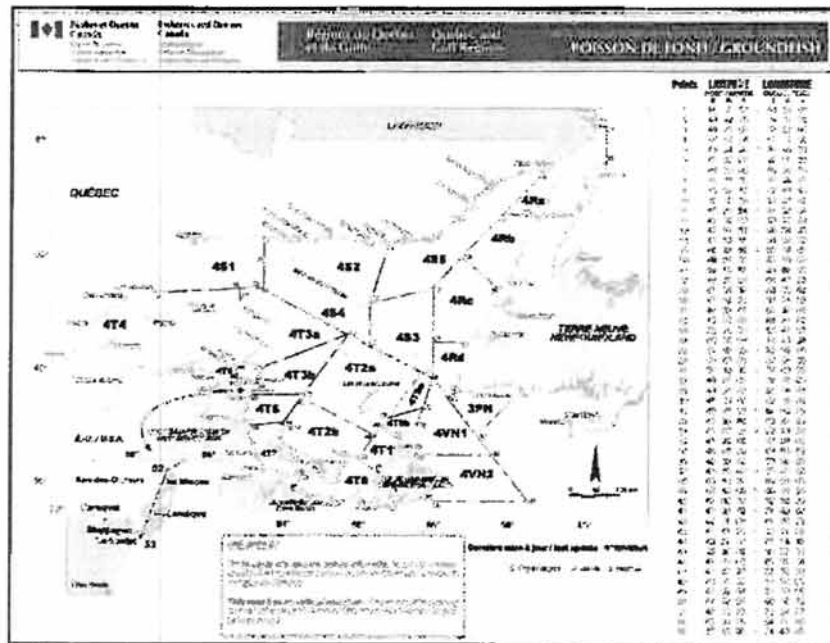


Figure 1 : Carte des zones de pêche du poisson de Fond

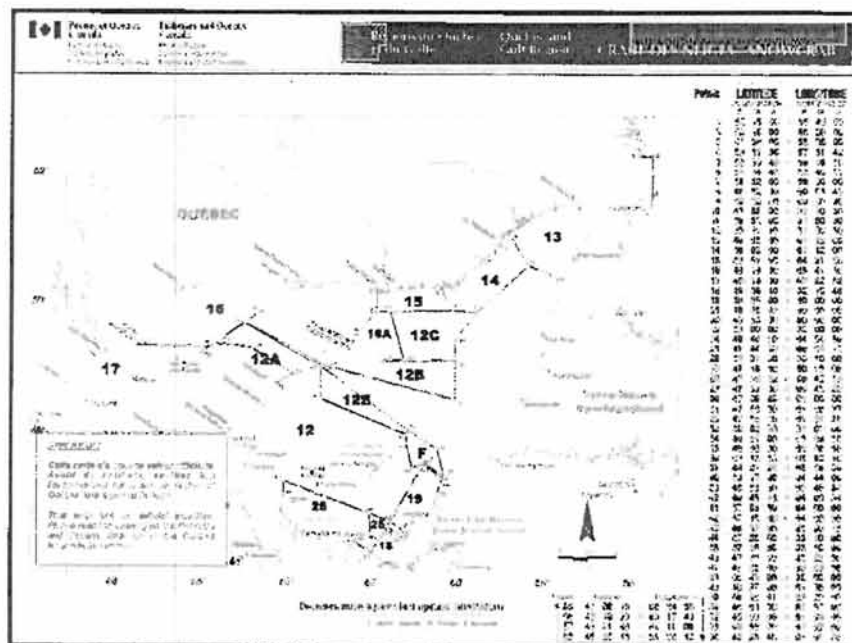


Figure 2 : Carte des zones de pêche du crabe des neiges

Document déposé, dans le cadre de la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, octobre 2012.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche est plus qu'une activité économique, c'est un mode de vie. Et ce mode de vie n'est pas étranger à l'engouement des visiteurs pour l'archipel madelinot et a contribué à faire du tourisme la deuxième industrie en importance dans l'économie locale.

c) Le tourisme



Depuis une dizaine d'années, le tourisme occupe une place grandissante dans la structure économique de l'archipel avec des retombées économiques annuelles de l'ordre de 50 M\$. Aujourd'hui mature, structurée et bien établie, cette industrie est devenue la deuxième en importance dans l'économie locale, après la pêche. Elle génère quelque 1 400 emplois directs et indirects. Ces emplois sont saisonniers ou à temps plein pour la grande majorité et sont répartis dans un peu plus de deux cents entreprises sur le territoire.

En termes d'attraits touristiques, l'archipel bénéficie de deux pôles touristiques majeurs : la nature et la culture authentique des Madelinots.

En effet, le produit touristique qu'offre le milieu madelinot se distingue de ce qu'on retrouve ailleurs au Québec. Les Îles-de-la-Madeleine proposent aux visiteurs un séjour aux caractéristiques originales : dépaysement, insularité et isolement, environnement maritime, accueil convivial, cuisine régionale et produits du terroir de qualité, offre culturelle distinctive, hébergement diversifié, grande variété d'activités d'interprétation et de plein air aventure, culture acadienne et mode de vie étroitement lié à la mer. Bien que la saison touristique demeure encore fortement concentrée sur les mois de juillet et d'août, des progrès ont été enregistrés au cours des dernières années pour l'allonger considérablement.

De plus, l'industrie touristique est en presque totalité la propriété des résidents des Îles. L'achalandage annuel tend aujourd'hui à se stabiliser à environ 50 000 visiteurs. La provenance des visiteurs est essentiellement québécoise et nord-américaine. Depuis quelques années, toutefois, des actions de promotion ciblées sont menées afin de développer davantage les marchés de proximité que sont les Maritimes et le nord-est américain, communément appelé le « corridor atlantique ». Chose certaine on peut affirmer qu'en 2012, la destination des Îles jouit d'une popularité et d'une notoriété incontestables.

4- L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin : les enjeux



Figure 3 : Zone de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, C-NLOPB, 2011.

Pour la collectivité des Îles-de-la-Madeleine, l'exploitation potentielle des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent pose des enjeux considérables sur les plans économique, social, et environnemental.

En juin 2010, voyant le dossier de l'exploitation pétrolière sur le site Old Harry prendre de plus en plus forme, et sachant les réactions populaires face aux impacts de la catastrophe du golfe du Mexique, la municipalité des Îles et le Comité de travail sur les hydrocarbures ont cru pertinent de réunir les communautés limitrophes du Golfe pour discuter de leurs préoccupations respectives face aux questions soulevées par les hydrocarbures.

Ainsi, en avril 2011, les Îles-de-la-Madeleine ont été l'hôte d'un forum d'envergure sous le thème *Exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent : préoccupations des communautés côtières*. Ce forum a été un espace de rencontre et d'échange pour une centaine de personnes provenant des communautés côtières des quatre provinces atlantiques et du Québec. Il s'y est amorcé une discussion sur les enjeux environnementaux, économiques et sociaux relatifs à d'éventuels projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

À l'issue du forum, les participants ont convenu des principes directeurs suivants :

- Les communautés côtières réaffirment que les ressources halieutiques et le tourisme sont des secteurs névralgiques dans l'économie des communautés côtières. Ceux-ci doivent être considérés à leur juste valeur. L'approche de précaution s'impose quant au développement de nouvelles activités qui risquent d'engendrer des impacts sur ces industries. L'industrie pétrolière devrait donc être soumise à la même approche de précaution que celle à laquelle sont assujettis, par exemple, les pêcheurs en vertu de la *Loi sur les Pêches* et de la *Loi sur les Océans*.
- Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique. Il est nécessaire d'inclure Sydney Bite, soit « l'entrée du Golfe », dans les évaluations environnementales, car il s'agit d'une zone

Document déposé, dans le cadre de la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, octobre 2012.

productive importante pour l'écosystème. Là encore, il faut appliquer le principe de précaution, une approche de gestion des risques, des inconnus, des probabilités et du degré de gravité.

- Le golfe du Saint-Laurent est un espace partagé entre plusieurs provinces. Une approche de gestion intégrée s'impose donc. Il faut apprendre à « penser Golfe ». Il faut faciliter le dialogue entre les collectivités, identifier des points de convergence, développer une vision commune. Nous avons une responsabilité partagée de connaître et de protéger l'écosystème du Saint-Laurent, de rester en lien, d'agir ensemble et d'agir chacun chez soi. Dans ce dernier cas, la Table de concertation sur les hydrocarbures mise en place aux Îles-de-la-Madeleine et où se retrouvent les élus municipaux et les partenaires du milieu peut servir de modèle.
- Le développement des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ne doit pas être précipité. Il est absolument essentiel de prendre le temps nécessaire pour approfondir nos connaissances sur le sujet : recherches plus pointues, vulgarisation et transmission de l'information aux collectivités, période de réflexion quant à la pertinence de ces projets et aux retombées possibles. Peu importe le rythme souhaité par certains, le moratoire déjà en cours sur la partie québécoise du Golfe jusqu'à la fin de l'Évaluation environnementale stratégique connue sous le nom d'ÉES doit être maintenu et le processus d'ÉES québécois doit être complété par une évaluation environnementale élargie, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.
- La présence de l'État dans le développement des hydrocarbures doit se faire sentir à plusieurs échelons et non seulement au niveau de la réglementation. En respectant leurs juridictions respectives et nonobstant les intérêts privés, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent protéger le patrimoine et l'intérêt collectif, garantir la transparence, la diffusion de l'information auprès des populations concernées et la définition des mécanismes de participation des communautés touchées dans la prise de décision quant à l'avenir de leur environnement marin.

De ces principes ont découlé les sept recommandations suivantes :

- Développer une gestion et une approche territoriale intégrée rassembleuse pour le Golfe et véhiculer celle-ci auprès de nos gouvernements respectifs;
- Interpeller le gouvernement fédéral (ministère de l'Environnement) et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) pour qu'ils déclenchent

Document déposé, dans le cadre de la mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique de la zone extracôtière de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, octobre 2012.

une Commission d'examen couvrant l'ensemble du Golfe tel que le prévoit la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;

- Demander au ministère des Pêches et des Océans (MPO) d'établir l'état des connaissances de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent et d'entreprendre la revue des impacts des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur les pêcheries et les ressources halieutiques du golfe du Saint-Laurent; demander au ministère qu'il émette un avis à savoir si oui ou non le développement des hydrocarbures peut se faire dans un contexte de protection de la ressource et si oui, qu'il dicte les conditions qui s'y rattachent;
- Entreprendre une révision du modèle des Offices et dans ce cadre, voir à impliquer davantage les communautés côtières, voir à favoriser la transparence et voir à éliminer les rôles conflictuels qui se côtoient en leur sein, par rapport, entre autres, à la sécurité des travailleurs, la sécurité de l'environnement et l'émission des permis;
- Établir des mécanismes et se donner des moyens pour favoriser la participation, la consultation, la représentation, l'information des différentes communautés côtières du Golfe et à cet effet interpeller les élus locaux, les acteurs locaux et les autres organismes de développement régional de chaque province du pourtour du Golfe ;
- Définir, le cas échéant, un modèle de répartition des redevances qui tiendra compte de certains paramètres notamment de la proximité des communautés côtières des lieux d'exploration ou d'exploitation et le niveau de risques encourus ;
- L'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans le Golfe exige à son tour l'adoption d'une vision intégrée du golfe Saint-Laurent, car nul ne le répètera assez : bien que partagé entre cinq provinces, il s'agit d'un seul écosystème – une véritable mer intérieure reconnue pour sa fragilité, son caractère unique et la richesse de sa biodiversité. L'analyse globale des risques et des dangers nécessite que l'on considère le Golfe dans son ensemble, toutes provinces confondues.

5- Conclusion

À la lumière de ces informations, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine fait siennes les considérations suivantes :

- L'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière dans le Golfe exige à son tour l'adoption d'une vision intégrée du golfe Saint-Laurent. Bien que partagé entre cinq provinces, il s'agit d'un seul écosystème – une véritable mer intérieure reconnue pour sa fragilité, son caractère unique et la richesse de sa biodiversité. L'analyse globale des risques et des dangers nécessite que l'on considère le Golfe dans son ensemble, toutes provinces confondues.
- Toutes les parties d'un écosystème sont liées entre elles. Tel que préconisé par l'approche écosystémique, il est impératif de tenir compte de chacune des parties et des interactions entre celles-ci dans la considération d'un écosystème. Les espèces sont non seulement interdépendantes entre elles, mais sont également en lien fort avec l'ensemble de leur écosystème
- La nécessité d'élaborer une entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures. L'évaluation et la révision des mesures de contingence sont également primordiales. À ce sujet, le principe n° 8 de la *Loi sur le développement durable* stipule que « les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ». Nous souscrivons à ce principe et exigeons qu'il soit respecté.

Par ailleurs, le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine tient à rappeler que, lors d'une séance tenue le 8 juin 2010, il avait adopté la résolution suivante : « [...] que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine se prononce en faveur d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin dans tout le golfe du Saint-Laurent et que ce moratoire permette la réalisation des actions suivantes, le tout dans un but de mise en valeur de la ressource dans le respect de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent :

- a. Réexamen des cadres législatifs fédéral et provinciaux;

- b. *Entente de réciprocité entre les provinces riveraines visant une harmonisation du cadre, des mesures et des processus de mise en valeur des hydrocarbures;*
- c. *Évaluation et révision des mesures de contingence advenant tout déversement;*
- d. *Définition de mécanismes appropriés de consultation et de participation des populations côtières;*
- e. *Réalisation d'une analyse de la valeur économique des ressources du golfe du Saint-Laurent. »*

Ces prises de position sont toujours en vigueur au sein du conseil d'agglomération.



Joël Arseneau
Maire et Président du conseil d'agglomération

Îles-de-la-Madeleine

